



1. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen des demandes de communes.
2. Devenir du château de Mont.
3. Bilan du contrôle d'accès en déchetterie.
4. Interventions et opérations de travaux suites aux inondations du 12 et 13 juin en matière de voirie : évaluation, coûts, modalités de réparations, avec quels crédits.
5. Départ en retraite d'agents techniques et externalisation : suite donnée à la présentation en bureau du 11 juin dernier.
6. Piscine : prise en charge des frais de transport et d'entrée / modalités d'organisation.
7. Convention de mise à disposition par l'agence publique de gestion locale du service d'instruction des autorisations d'urbanisme.
8. Octroi d'indemnités de stage à des étudiants.
9. Autorisation donnée au Président de signer un marché.
10. Autorisation donnée au Président de signer un avenant au marché.
11. Information au Bureau concernant l'attribution d'un marché et des avenants (procédures adaptées) :

1. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DES DEMANDES DE COMMUNES

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par les communes de Saint-Médard et Sault-de-Navailles pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.

Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné

2. DEVENIR DU CHATEAU DE MONT

Avant l'incendie du château de Mont le 2 mai 2017, deux artisans locaux avaient fait connaître leur souhait d'acquérir le château pour y réaliser des appart'hôtels. Après l'incendie, une fois l'étude de structure réalisée et rassurante sur l'état des murs, ils ont confirmé leur souhait d'acquérir la propriété.

Depuis, la commune de Mont a fait connaître son souhait de se porter acquéreur du château pour le même montant.

Le bureau émet un avis favorable à la vente du château à la commune de Mont et à l'indemnité transactionnelle proposée par l'assureur.

3. INTERVENTIONS ET OPERATIONS DE TRAVAUX SUITES AUX INONDATIONS DU 12 ET 13 JUIN EN MATIERE DE VOIRIE : EVALUATION, COUTS, MODALITES DE REPARATIONS, AVEC QUELS CREDITS

Les inondations du 12 et 13 juin ont généré de nombreux dégâts et besoins de réparations sur notre réseau routier communautaire.

Pendant ces deux jours, le service infrastructures a réalisé 120 interventions de divers ordres. Les jours qui ont suivi l'épisode de crue ont surtout été occupés à des opérations de déblaiement et de nettoyage en régie par les services Infrastructures de la communauté dans la limite technique de ce que nous pouvions réaliser.

Dans le même temps les chargés de secteur ont réalisé l'inventaire des dégradations significatives sur le réseau routier communautaire.

Le coût estimatif global est évalué à 663 893 € TTC. La moyenne est de 18 441 € TTC / action. 64 819 € TTC de réparations en urgence ont été engagés.

Cette évaluation a fait l'objet d'un courrier le 28 juin à la sous-préfecture de Bayonne, guichet unique dans le Département, pour l'affectation de la « dotation de solidarité événements climatiques ou géologiques ». Le préfinancement doit être assuré par le maître d'ouvrage.

Face aux besoins et aux enjeux (exemple des vendanges sur Monein mises en difficultés sur certains secteurs), il est nécessaire de définir comment la communauté pourra intervenir financièrement pour réhabiliter les voies sinistrées et répondre à l'exercice normal de sa compétence, compte tenu de l'absence de crédits.

Le bureau demande à ce que des crédits soient votés lors d'une prochaine DM pour réaliser tout ou partie de ces travaux. Un 1^{er} travail sur les recettes nouvelles depuis le début de l'année (notamment les rôles supplémentaires) sera effectué afin de les recenser et, si cela ne suffit pas, l'hypothèse d'un emprunt dédié est évoquée.

4. BILAN DU CONTROLE D'ACCES EN DECHETTERIE

Le bureau prend connaissance du bilan qui lui est présenté :

- Cartes d'accès : 17 709 cartes créées, 15 645 cartes distribuées, 1400 heures de travail en interne, Taux d'utilisation des cartes sur 6 mois : moins de 5 passages : 80 %, entre 5 et 15 passages : 19 %, au-delà de 15 passages : 1 %. Seules 3 demandes de passages supplémentaires ont été adressées au Président,
- Fréquentation mensuelle : toutes déchetteries confondues, il est à noter une baisse de 64 % de la fréquentation sur le 1^{er} semestre 2018,
- Répartition de la fréquentation selon les déchetteries : les pics de fréquentation se situent entre 9 h et 11 h et entre 14 h et 16 h,
- Evolution des tonnages par matériau : une baisse globale de 34 % du tonnage des matériaux,
- Evolution du coût de traitement : une baisse globale de 28 % du coût de traitement (90 000 € TTC sur 6 mois),
- Accueil des extérieurs : les EPCI limitrophes (CC Béarn des Gaves, SIETOM de Chalosse, SIECTOM Coteaux Béarn Adour, CA de Pau) ont reçu une proposition de convention pour l'utilisation de nos déchetteries. Seule la CC Béarn des Gaves l'a validée pour les habitants de Bérenx et de Lahontan. A ce jour, 75 cartes d'accès ont été octroyées,
- Impact sur les structures privées : l'accès en déchetterie devenu interdit au 1^{er} janvier 2018, les professionnels se sont tournés vers les structures privées ou le pôle d'Orthez.

- Les entreprises Jouanchicot et Laffitte constatent une augmentation du nombre de leurs clients. Sur le site d'Orthez, 10 nouveaux professionnels sont enregistrés,
- Comportement : volume des dépôts plus important, utilisation des cartes de particuliers par certains professionnels, mécontentement de certains extérieurs non acceptés, augmentation de 23 % du nombre de rdv des collectes à domicile des déchets verts.

5. DEPART EN RETRAITE D'AGENTS TECHNIQUES ET EXTERNALISATION : SUITE DONNEE A LA PRESENTATION EN BUREAU DU 11 JUIN DERNIER

Dans le cadre de sa compétence voirie, la collectivité réalise l'entretien des accotements de voirie (fauchage) de 1 134 km de voies sur les 1 400 km qu'elle a en gestion. Pour réaliser cette mission elle utilise des moyens « en régie » avec 10 agents basés sur deux sites et fait appel à des prestataires privés sous marché. A l'occasion du départ en retraite d'un agent au 1^{er} juillet 2018, la question de son remplacement et du mode de réalisation de son activité se pose.

Plus largement, au regard de l'importance de la masse salariale de la CCLO et de la possibilité pour certaines activités aujourd'hui effectuées en régie d'être confiées au privé, il s'agit de disposer, ou non, d'une orientation générale quant à l'analyse de l'externalisation de certaines tâches.

Le bureau émet un avis favorable pour lancer cette réflexion sur l'externalisation des tâches effectuées par des agents non remplacés suite à leur départ à la retraite.

6. PISCINE : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT ET D'ENTREE / MODALITES D'ORGANISATION

La communauté de communes Lacq-Orthez, au titre de sa compétence, prend en charge les frais de transport et les entrées à la piscine des enfants des écoles primaires de tout le territoire.

Pour le transport, les modalités d'organisation sont les suivantes : les communes établissent avec l'éducation nationale et les responsables des piscines un planning d'utilisation, les communes organisent les transports correspondants et assurent le paiement de ces frais, la CCLO rembourse intégralement les communes, après présentation d'un bilan financier des dépenses de transport effectuées.

Le bureau émet un avis favorable pour fonctionner de la même façon que pour le transport en ce qui concerne les redevances d'entrées aux piscines, soit : les communes assurent le paiement de ces frais et la CCLO rembourse intégralement les communes après présentation d'un bilan financier des dépenses liées aux entrées piscine.

7. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR L'AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE DU SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le bureau émet un avis favorable pour recourir aux services de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL), capable de mettre à disposition de la CCLO, dès le 1^{er} septembre 2018, un instructeur immédiatement opérationnel qui assurera l'instruction des actes à distance, en lien avec le service urbanisme, à la place d'une instructrice du droit des sols pendant son congé maternité.

8. OCTROI D'INDEMNITES DE STAGE A DES ETUDIANTS

Au vu des règles retenues en la matière, le bureau émet un avis favorable à l'attribution d'indemnités, pour un montant total de 7 302,50 €, à 4 étudiants ayant effectué leurs stages au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

9. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN MARCHÉ

Le bureau autorise son Président à signer les marchés relatifs aux prestations d'impression pour la communauté de communes de Lacq avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres.

10. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN AVENANT

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n° 3 au lot 2 (Maintenance des ascenseurs et monte-charge) des marchés relatifs à la maintenance des installations techniques des bâtiments communautaires, contrôles règlementaires sur les engins et équipements du parc routier et nettoyage de vitres ayant pour objet de confier à compter du 1^{er} août la maintenance d'un équipement supplémentaire dans le bâtiment.

11. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ ET DES AVENANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution du marché négocié relatif aux campagnes de suivi des eaux souterraines pour l'ancien site Celanese acquis par la communauté de communes de Lacq-Orthez et des avenants aux lots n° 1, 2 et 3 du marché relatif à l'aménagement des espaces publics du cœur de ville d'Orthez secteur Moutète Saint-Pierre (64300).